

## Centrale à vélos - Présentation du programme - Validation de l'avant-projet - Lancement des consultations - Demande de subventions

**M. l'Adjoint ROY, Rapporteur** : Le projet de construction d'une centrale à vélos a été lancé en 2004 dans le cadre du Plan De Déplacement d'Entreprises, pour conforter et développer l'usage des modes alternatifs à la voiture particulière pour les déplacements domicile - travail, mais aussi pour les déplacements professionnels des agents municipaux.

Actuellement la Ville ne dispose pas de local, ni pour les vélos municipaux ni pour les vélos des employés municipaux qui pratiquent ce mode de déplacement.

Le nombre d'employés municipaux utilisant régulièrement le vélo pour venir travailler à la Mairie, rue Mégevand est évalué à 35. La Ville de Besançon dispose actuellement de 13 vélos municipaux, dont 8 VTT pour la police municipale et 2 à assistance électrique. Elle envisage d'acquérir 15 vélos supplémentaires dont 5 à assistance électrique.

La prise en compte des besoins, du contexte du projet (opérations en cours et développement durable), a amené les élus et les services en charge du dossier à préciser le programme en y englobant :

- une capacité réévaluée de 65 vélos (dont 10 pour la Police Municipale et 7 électriques) de 100 m<sup>2</sup>,
- un espace vestiaires - douches de 25 m<sup>2</sup> qui répond aux besoins du local et également à celui de l'ASMB dont les locaux ont été démolis dans le cadre de la restructuration des Salles Minjot et Courbet,
- le déplacement des alimentations des véhicules électriques sur le terre plein central et reprise de l'alimentation de l'éclairage extérieur.

Le positionnement sur le site a fait l'objet de nombreuses évaluations qui aujourd'hui ont conduit au choix d'une implantation en continuité du local pool sur environ 25 m. Ce choix implique la suppression de 11 places de stationnement.

Le projet présenté et finalisé en novembre 2006 par l'architecte François-Xavier CAHN, maître d'œuvre sur ce dossier, prend en compte la volonté de la Ville :

- de trouver une cohérence dans le traitement architectural entre cette extension, le bâtiment du pool et la future entrée de la Salle Courbet
- de travailler en transparence pour éviter «l'effet de boîte».

De fait la double peau constitutive de la centrale à vélos (polycarbonate et bardage bois ajouré) viendra envelopper le bâtiment du pool de même que la toiture courbe.

Le mur végétalisé, délimitant la place des droits de l'Homme, sur lequel s'appuie la future construction sera percé de hublots qui donneront à voir le contenu du projet.

L'intégration dans la toiture courbe de panneaux photovoltaïques est en cours d'analyse avec un prestataire, afin de vérifier la validité technique et la pertinence économique de cette hypothèse.

Le projet présenté n'inclut pas cette intégration.

Le montant de l'opération, après l'évolution des programmes et les études présentées par l'Architecte, est le suivant :

| <b>Centrale à vélos sur le parking de la Mairie</b> |                      |
|---|----------------------|
| Travaux   | 138 000 € HT         |
| Études (MOE, BC, SPS)                               | 24 800 € HT          |
| Divers aléas  | 7 100 € HT           |
| Total HT  | 169 900 € HT         |
| <b>Soit TTC</b>                                     | <b>203 200 € TTC</b> |

Des subventions seront sollicitées par la Ville auprès du Département au Doubs à hauteur de 30 % du montant global du projet.

#### **Calendrier et avancement de l'opération**

- Étude d'avant-projet détaillée (APD) validée en novembre 2006
- Dépôt du permis de construire : février 2007
- Consultation des entreprises : 3 mois - printemps 2007.
- Réalisation des travaux : 5 mois - travaux prévus sur l'année 2007.
- Réception des travaux : fin 2007
- Mise en service : début 2008.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter ce projet,
- de valider l'enveloppe financière et le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la (ou les) participations financières du Département, et inscrire ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives au chapitre 13.824/1323.7020.33000, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- d'inscrire le montant des dépenses correspondant à la part Ville de Besançon sur la ligne budgétaire 23.824/2313.7020.33000, au budget primitif des années 2007 et 2008.
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence.

**«Mme Corinne TISSIER :** Je voulais simplement dire que j'étais heureuse que ce projet avance. C'est un signe fort de l'engagement de la Ville dans le cadre des pratiques alternatives à la voiture. La construction de ce garage en fait sur le parking dédié aux voitures était une action de la Ville dans le cadre de l'Agenda 21 et du plan de déplacement d'entreprise de la Ville. Cette action est complémentaire à d'autres actions qu'on a mises en place comme le site de co-voiturage ainsi que la participation à l'abonnement Ginko. Maintenant l'ensemble est complet et il n'y a plus qu'à s'y mettre. Tout est prêt pour favoriser des pratiques alternatives à la voiture.

**M. LE MAIRE** : Belle unanimité là encore».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2007.*